



Forces de vente

ACCORD SIGNÉ !

Ce fut laborieux, mais la ténacité a payé.

► Retour en arrière

Tout a commencé il y a trois ans. Les conseillers bancaires subissent de plein fouet, réorganisations, baisse de leur commissionnement, management infantilissant et sanctions toujours plus sévères.

FO demande des audiences et tente de faire entendre les appels des conseillers bancaires, mais rien ne se passe, hormis quelques rappels à l'ordre à des managers trop virulents. Sur le fond, pas de changement et le temps passe...

FO organise des réunions aux quatre coins de France pour fédérer les énergies. Le malaise est profond ! FO dépose son premier préavis de grève, en novembre 2009. Résultat, 11 % de grévistes (chiffre de la direction...) en vérité, plutôt 15 %. Nous étions seuls, l'union sacrée n'a pas fonctionné, seule la CFTC avait suivi.

Arrive « *l'Enquête pour agir* ». On enquête... Mais on n'agit pas !

Vient le tour de la célèbre valse : « *ce n'est pas moi, c'est l'autre !* » Enseigne et Banque Postale se renvoyant la balle !

► Et le temps passe...

FO prévient le directeur de l'Enseigne, demande qu'il y ait un seul donneur d'ordre et l'avertit : la colère gronde, ça ne peut pas durer !

À la rentrée, FO dépose un préavis pour le 5 octobre, appelant les autres syndicats à se joindre au mouvement. Comme la première fois, seule la CFTC est avec nous. Pour les autres, c'est plus compliqué... La CGC finit par nous rejoindre, puis SUD, puis la CGT... Et enfin la CFDT...

Ce mouvement donne 46 % de grévistes, chiffre de La Poste. En réalité, bien plus de 50 %. Ce chiffre résonne comme un coup de tonnerre dans les oreilles de LBP !

Enfin les négociations vont s'ouvrir, mais ça traîne... La fin de l'année approche. À FO, nous savons que faire grève coûte cher donc il faut attendre le moment opportun.

LE 18 OCTOBRE VOTEZ FO
SALAIRE, EMPLOI, RESPECT

► **Enfin, début mars, les négos s'ouvrent !**

C'est à ce moment qu'il faut peser sur les négos. C'est pourquoi FO et CFTC appellent une nouvelle fois à la grève le 10 mai. Là encore, d'autres OS trouvent mille excuses pour ne pas rejoindre le mouvement. Comprenez qui pourra !

Plus de 13 % de grévistes, chiffre de La Poste.

Force Ouvrière n'est pas et ne sera jamais un syndicat politique mais restera un syndicat pragmatique qui n'a qu'un seul but : faire aboutir les revendications des postiers.

Depuis plus de trois ans, FO organise des réunions d'infos dans les régions, conseille les CB, et les défend (*appréciation, notation, discipline, etc.*) souvent avec succès, de l'avis même des conseillers bancaires.

QU'APPORTE CONCRÈTEMENT CET ACCORD ?

1. Promotions

- 800 COFI III.1 soit 20 % seront promus en III.2
- 20 % des Gescli vont passer COFI III.1, soit 300 collègues promus (avec la prime de 1 000 euros à la prise de fonction).
- 50 % des COFI recrutés en interne. Avant, c'était seulement 35 %, soit + de 100 promos de Gescli ou de Guichetiers.

2. Augmentations

- +7 % de revalorisation de la prime commerciale bancaire, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 (*versement de 100 euros pour chaque COFI, 170 euros pour les COCLI, 240 euros pour les conseillers spécialisés, courant octobre ou novembre*). Dorénavant, la prime s'élève à 1 500 euros pour un COFI, 2 570 euros pour un COCLI et 3 640 euros pour un conseiller spécialisé.
- +2,5 % d'augmentation du salaire d'embauche.

3. Formation (extrait de l'accord)

- une formation qualifiante pour les guichetiers avec RAP de GESCLI SF
- une période de professionnalisation pour les guichetiers qui souhaitent accéder directement à la fonction de COFI
- une formation qualifiante suivie d'une RAP permettant d'évoluer du métier de GESCLI SF au métier de COFI.

Dernière minute : FO arrache une prime de 1 000 euros

qui sera versée aux GESCLI lauréats de cette promo COFI

- une formation qualifiante suivie d'une RAP permettant d'évoluer du métier de COFI au métier de COCLI
- une formation à la prise de fonction pour passer de COCLI à CSP III.2
- la création d'une formation diplômante Bac +3 pour permettre à des COFI à potentiel de devenir directement CSP III.2

4. Management

Clarification du rôle de chacun des acteurs dans la chaîne hiérarchique. Chacun ne devra plus rendre compte qu'à un seul hiérarchique.

5. Sorties du métier (extrait de l'accord)

Création d'une indemnité afin d'éviter que la mobilité soit synonyme de perte d'argent.

- Indemnité calculée à partir de la moyenne de la RVB versée au conseiller bancaire concerné durant les deux années précédant celle au cours de laquelle s'effectue la mobilité.
- C'est une indemnité différentielle : elle est amputée du montant de rémunération variable (quelle qu'en soit la nature) attribué à l'agent dans sa nouvelle fonction et/ou au titre de son ancienne activité de conseiller bancaire pour la partie de l'année où il a continué à exercer comme conseiller bancaire,
- Indemnité dégressive dont le versement est limité dans le temps à 24 mois.

NB: Cette nouvelle indemnité permet d'atteindre 100 % de la RVB moyenne sur les 12 premiers mois et 50 % les 12 mois suivants.

6. Temps partiels

Respect de l'accord Égalité signé par FO au printemps 2011, enfin ! Obligation pour les managers d'objectiver au prorata du temps partiel.

7. Tâches administratives

Création d'un observatoire, avec participation des syndicats signataires dans un but de clarification et de simplification des tâches administratives. Le but étant de supprimer tous les reportings inutiles.

8. Remplacements

Mise en place de conseillers remplaçants pour les absences longues.

9. Commission de suivi

Première commission 3 mois après l'entrée en vigueur de cet accord, soit décembre 2011. Puis deux fois par an ensuite. Le directeur général GARANTIT que les DELP auront l'obligation de respecter les termes de l'accord et d'en assurer la mise en œuvre, notamment pour les conseillers remplaçants, le management et les temps partiels. Il rajoute que les DELP récalcitrants **« rentreront dans les clous »**.

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS INFORMER
EN CAS DE NON-RESPECT DE CET ACCORD !**

Le texte complet de l'accord est sur le site FO COM

www.fo-com.com

Voilà les raisons pour lesquelles FO a signé cet accord. C'est le premier accord concernant la ligne conseil bancaire. Il va permettre aux conseillers bancaires de faire respecter leurs droits et de pouvoir faire évoluer leur carrière.

Nous avons respecté l'avis des conseillers bancaires qui ont répondu massivement « oui » à la signature de cet accord lors de notre sondage.

FO s'engage à faire respecter cet accord qui constitue un premier pas afin que les personnels de la ligne bancaire soient considérés comme ils le méritent.

Pour FO, quand il y a du grain à moudre, on signe. Mais quand il n'y en a pas, on ne signe pas !

**Pour tout renseignement, FO se tient à votre disposition :
michel.gans@fo-com.com**

LE 18 OCTOBRE PROCHAIN,

VOTEZ FORCE OUVRIÈRE !

SALAIRE, EMPLOI, RESPECT